



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 17 mai 2018
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 17 mai 2018 à 12h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould (pour les dossiers PLU de Dannemois, STEP de Gazeran et ZAC de Trilport), Jean-Jacques Lafitte (pour les dossiers PLU de Chalifert, PLU de Puiseux-Pontoise, projet d'entrepôt de Coudray-Montceaux, PCAEM), Judith Raoul-Duval (suppléante, avec voix délibérative pour les projets de PLU de Chalifert, PLU de Puiseux-Pontoise, PLU de Dannemois, PLU de Chalifert, PLU de Boitron, PCAEM et STEP de Gazeran), Jean-Paul Le Divenah (président de séance) et Catherine Mir.

Excusé : Christian Barthod

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 3 mai 2018 :

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Le PV de la réunion du 3 mai 2018 est approuvé. Toutefois, Catherine Mir n'étant pas membre de la MRAe le 12 avril 2018 date de la précédente réunion, elle précise qu'elle ne pouvait que s'abstenir lors de l'adoption du PV de cette réunion.

2 - Fixation du calendrier des réunions de la MRAe durant le 2ème semestre 2018

Étaient présents et ont délibéré : Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

En complément du calendrier fixé lors de la réunion du 3 mai, une date de réunion restée en suspens est précisée :

Octobre : mercredi 24 à 14h00.

3 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Jean-Paul Le Divenah Catherine Mir et Judith Raoul-Duval .

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod, président de la MRAe, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Longjumeau (91).

Jean-Paul Le Divenah, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Boullay-les-Troux (91) ; Gometz-le-Châtel (91).

4 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 9 décisions de cas par cas prises (dont une décision soumettant à obligation environnementale) depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

5 – Echange concernant l'absence d'avis sur l'élaboration du PLU de Barbey (77)

Étaient présents et ont délibéré : Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir et Judith Raoul-Duval.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur l'élaboration du PLU de Barbey (77).

6 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Chalifert (77)

Etaient présents et ont délibéré : Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Judith Raoul-Duval et Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Chalifert (77) est adopté.

7 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Boitron (77)

Etaient présents et ont délibéré : Jean-Paul Le Divenah, Judith Raoul-Duval et Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU dans le cadre de la révision du POS de Boitron (77) est adopté.

8 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Puiseux-Pontoise (95)

Etaient présents et ont délibéré : Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Judith Raoul-Duval et Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU de Puiseux-Pontoise (95) est adopté.

9 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Dannemois (91)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Judith Raoul-Duval, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU dans le cadre de la révision du POS de Chalifert (77) est adopté.

10 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du plan climat, air, énergie territorial de la Métropole du Grand Paris (PCAEM)

Etaient présents et ont délibéré : Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Judith Raoul-Duval et Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du plan climat, air, énergie territorial de la Métropole du Grand Paris (PCAEM) est adopté.

11 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Judith Raoul-Duval, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant identifier le niveau d'enjeu des autres dossiers, ni savoir anticiper la date limite à laquelle l'avis devra être rendu, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence à son président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 31 mai 2018 :

- ZAC Orgenoy Est à Boissise-le-Roi (77) : Judith Raoul-Duval ;
- STEP Bonneuil et création d'une canalisation (95 et 93) : Paul Arnould ;

- Plate-forme logistique à Moissy-Cramayel (77) : Catherine Mir ;
- Ilot 3H de la ZAC Ivry-Confluences (94) : Jean-Jacques Lafitte ;
- Projet immobilier Bouygues à Franconville (95) : Jean-Paul Le Divenah ;
- Tour Pleyel à Saint-Denis (93) : Jean-Jacques Lafitte
- Ensemble immobilier ZAC Parc Asnières à Asnières-sur-Seine (92) : Judith Raoul-Duval ;
- Projet urbain Plein Sud à Roissy-en-Brie (77) : Jean-Paul Le Divenah ;
- Ensemble immobilier Ile Séguin à Boulogne-Billancourt : Jean-Paul Le Divenah ;
- Entrepôt à Vémars (95) : Jean-Jacques Lafitte.

12 – Avis portant sur le projet de station d'épuration (STEP) à Gazeran (78)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir et Judith Raoul-Duval.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de STEP à Gazeran (78) est adopté.

13 – Avis portant sur le projet de construction d'une plate-forme logistique au Coudray-Montceaux (91)

Etaient présents et ont délibéré : Jean-Jacques Lafitte, Judith Raoul-Duval, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du construction d'une plate-forme logistique au Coudray-Montceaux (91) est adopté.

14 – Avis portant sur le projet de ZAC de l'Ancre de Lune au Trilport (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de ZAC de l'Ancre de Lune au Trilport (77) est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à La Défense, le 18 mai 2018

Jean-Paul le Divenah, président de séance

